



**Avenant à la convention des services numériques mutualisés
Retrait de la plateforme de participation citoyenne
23 juin 2026**

Entre :

La Commune de Murviel-lès-Montpellier représentée par son Maire, habilité à signer le présent avenant à la convention.

Ci-après dénommée : « la Commune »

D'une part

Et :

Montpellier Méditerranée Métropole, représentée par son Président Michaël Delafosse, habilité à signer la présente convention.

Ci-après dénommé : « la Métropole »,

Le présent avenant a pour objet le retrait de la plateforme de participation citoyenne.

L'organisme supportant la solution, Open Source Politics, ayant été acquis par une autre structure, Go Vocal, impose un changement de plateforme qui ne répond pas à la stratégie numérique de la Métropole, notamment sur des critères de souveraineté de la donnée.

La Commune a souscrit à ce service au travers de la convention de services numériques mutualisés avec la Métropole du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2027.

Le service s'arrêtant à partir du 1^{er} juillet 2026, la facturation de la Commune sera faite au prorata de la date d'arrêt.

Fait à Montpellier le 23/06/2026

Pour

Le Maire

Pour Montpellier Méditerranée Métropole,

Le Président

Michaël Delafosse